

COMMUNE DE SAINT-GILLES
Monsieur Henri DINEUR
Echevin de l'Urbanisme
Place Maurice Van Menen, 39
1060 BRUXELLES

V/réf. : 24007 (corr. : De Blicck)
N/réf. : AVL/CC/SGL-2.182/s.359
Annexe : 6 plans + plans de synthèse + 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Capouillet, 10. Transformation d'une maison unifamiliale en 4 logements. Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 22 novembre, réceptionnée le 23 novembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 1^{er} décembre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

Le projet porte sur le réaménagement et la redistribution spatiale d'une maison de maître tout en conservant le maximum des éléments d'origine toujours en place : plafonds stuqués, parquets, cheminées, moulures, etc.

Concentrant, à chaque étage, les pièces de nuit dans la petite travée incluant la cage d'escalier, le projet traite les 3 pièces en enfilade de la large travée comme un espace unique de vie et de circulation au milieu duquel prend place un bloc de techniques. Celui-ci abrite les fonctions utilitaires avec arrivées/évacuation d'eau et exutoires. Travaillé comme un élément mobilier, le bloc posé au sol n'est pas en communication avec le plafond et permet, de ce fait, de limiter l'impact du réaménagement, ce que la Commission juge favorable.

Sans vouloir se prononcer sur le principe-même de cette intervention et la réorganisation spatiale de la maison, la Commission souscrit à ce projet en raison de la conservation maximale des éléments d'origine qu'il permet et son impact limité sur le bien.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.